



Demande d'autorisation environnementale
Note de présentation non technique du projet
**Création d'un ouvrage de décantation/infiltration
Commune d'Holnon**



Sommaire

1. NOM DU DEMANDEUR	2
2. OBJET DU DOSSIER.....	2
3. EMLACEMENT DES OUVRAGES.....	3
4. NATURE ET CONSISTANCE DU DOSSIER	8
4.1 Généralités	8
4.2 Situation et contexte	9
5. SYNTHÈSE DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET NATUREL	18

Documents

Document n° 1 : Localisation de la commune d'Holnon.....	3
Document n° 2 : Localisation de la commune d'Holnon - zoom.....	4
Document n° 3 : Localisation des zones de collecte de réseaux pluviaux de la commune d'Holnon	6
Document n° 4 : Localisation des bassins versants naturels amont aux rejets à régulariser sur la commune d'Holnon	7
Document n° 5 : Plans du réseau pluvial de la partie nord de la commune d'Holnon.....	16
Document n° 6 : Plans du réseau pluvial de la partie sud de la commune d'Holnon	17

1. NOM DU DEMANDEUR

COMMUNE de HOLNON

Mairie

Place de Vouvray

02760 HOLNON

SIRET : 21020362600010

Représentée par : M. Le Maire



2. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier de demande d'autorisation environnementale a été établi pour la commune de Holnon dans le cadre de la création d'un bassin de décantation et d'infiltration des eaux pluviales.

Cela nécessite l'élaboration d'un dossier loi sur l'eau en application du Code de l'environnement (article R214-1, L214-1 et L214-6).

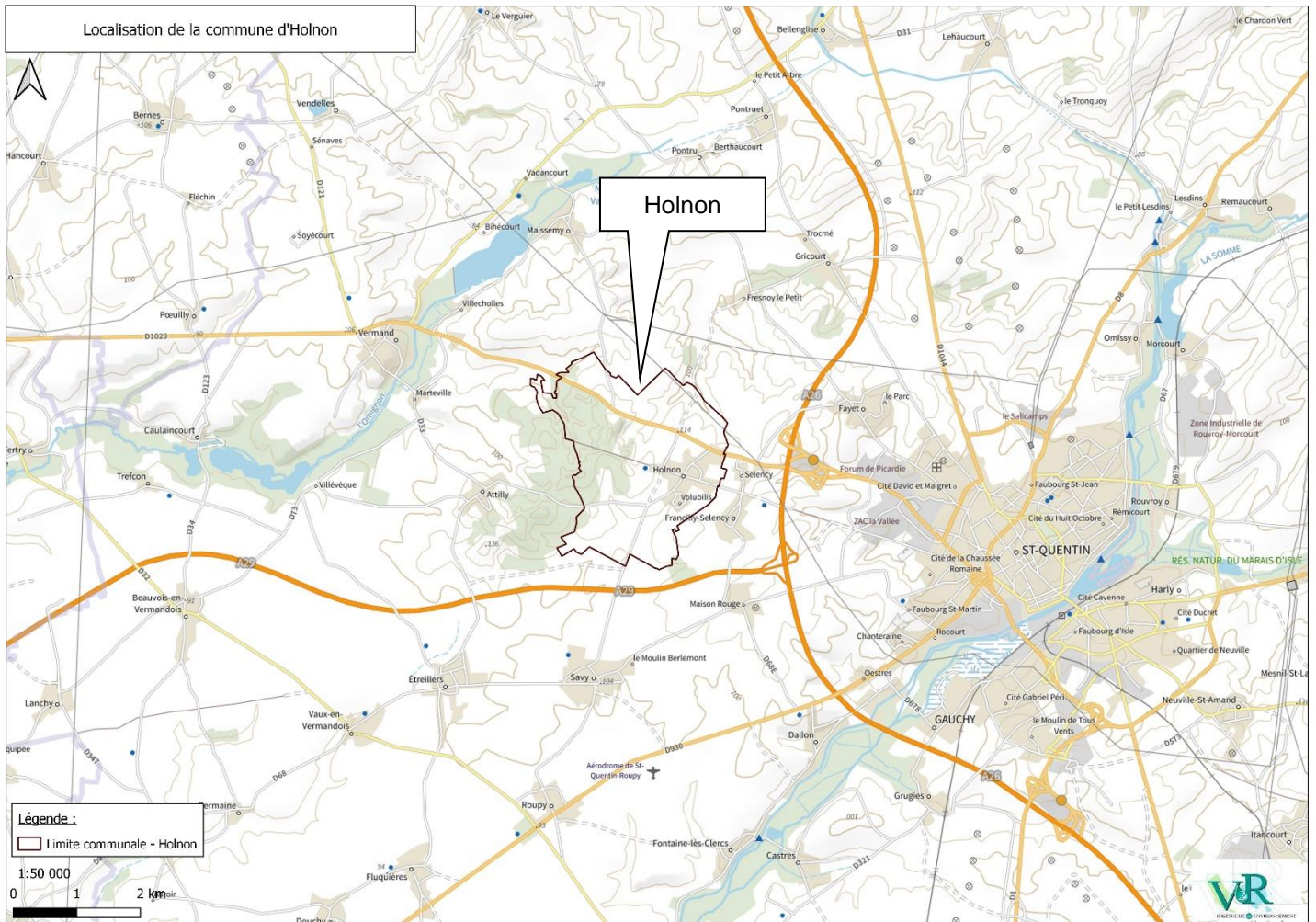
Le présent dossier concerne une demande d'autorisation environnementale au regard de la rubrique :

Rubrique	Contenu de la rubrique tel que mentionné dans le code de l'environnement :	Régime :
2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 ha	Surface de bassin versant collectée pour rejet avec le bassin de rétention / infiltration à créer au nord : 38,33 ha => DEMANDE D'AUTORISATION

NB : Le système d'infiltration des eaux pluviales du village sud a été autorisé par arrêté préfectoral du 3 mai 2010 repris en annexe 7 au présent dossier (demande d'autorisation reçue complète par la DDT le 31 août 2009, présentée par la commune d'Holnon représentée par M.Lemaire, enregistrée sous le n°02-2009-00137)

3. EMPLACEMENT DES OUVRAGES

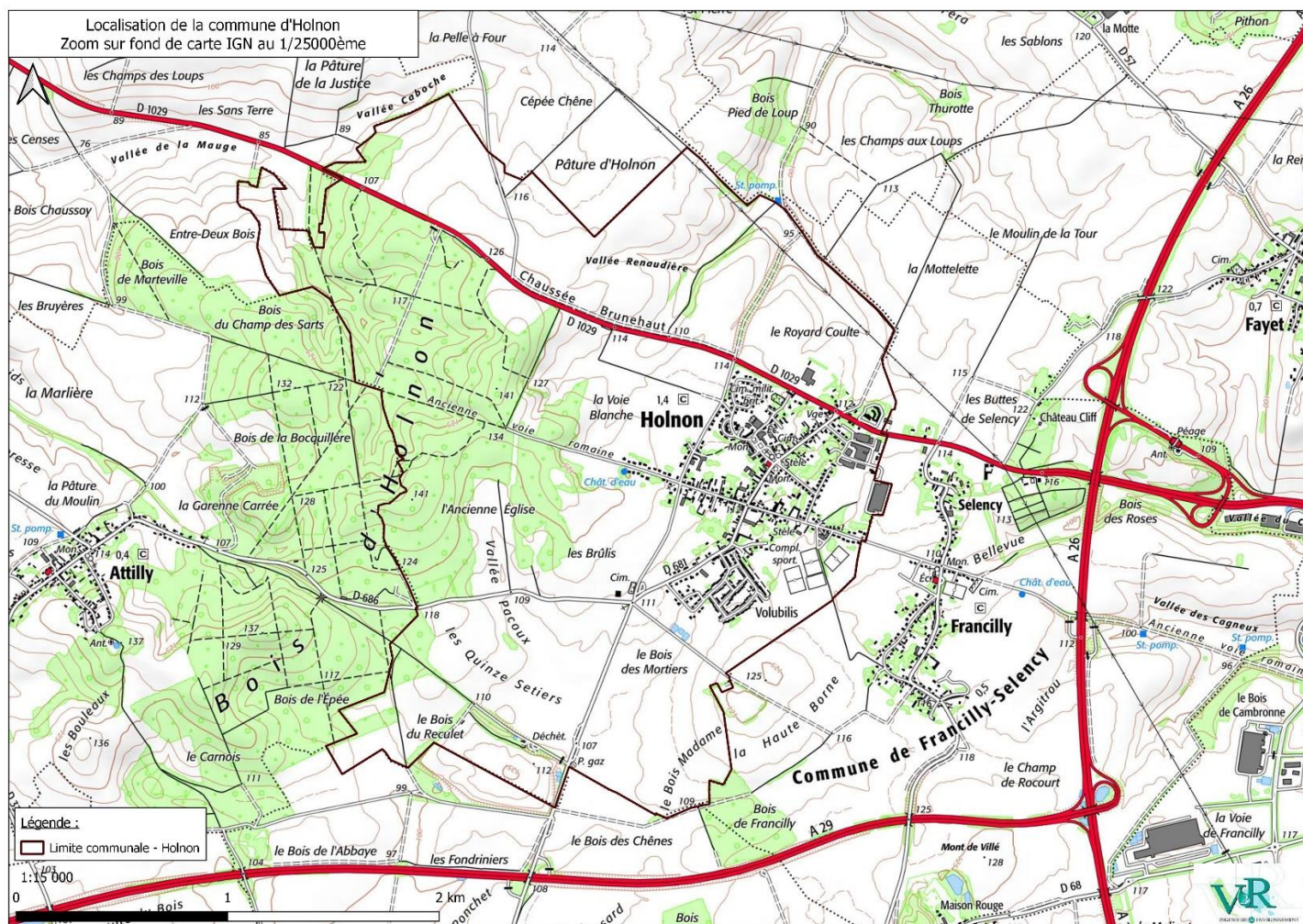
La commune d'Holnon se situe dans le département de l'Aisne (02), s'étend en amont du bassin versant de la Somme, à l'Ouest de Saint-Quentin :



Document n° 1 : Localisation de la commune d'Holnon

Création d'un ouvrage d'infiltration des eaux pluviales - Commune d'Holnon
 Demande d'autorisation environnementale – Note de présentation non technique

Localisation de la commune sur fond IGN au 1/25000^{ème} :



Document n° 2 : Localisation de la commune d'Holnon - zoom

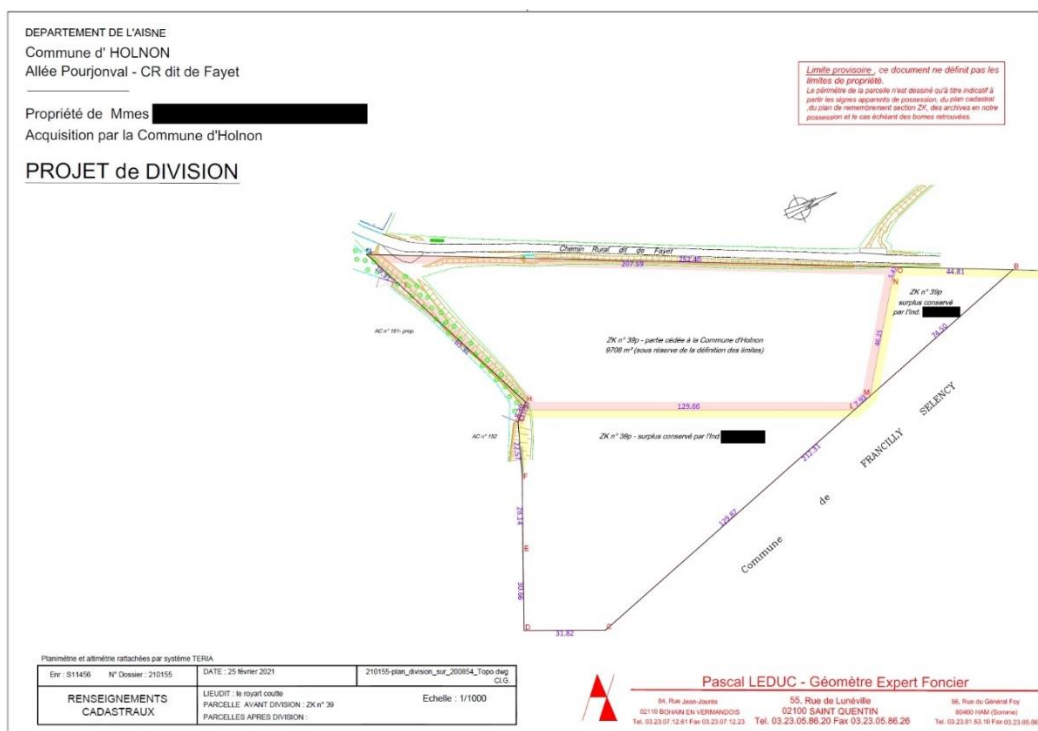
Le rejet pluvial à régulariser sur la partie nord de la commune aboutit dans les champs, au bout de l'Allée du Pourjonval.

Le bassin versant nord de l'assainissement pluvial d'Holnon s'étend sur 36,83 ha et concerne pour l'essentiel les rues suivantes : une partie de la rue Charles Vavasseur, rue de Champagne, Place de Vouvray, Place de l'Esplanade, Rue du Presbytère, allée des Hironnelles, Rue du Bois Pied de Loups, Rue d'Auvergne, Rue du Limousin, Derrière le Jardin du Chat, Rue de Savoie, Rue Wallon Satizelle, Rue de Picardie, Zone Artisanale, Rue Lionel Lefèvre, Route Nationale et Allée du Pourjonval.

Une partie de ce bassin versant concerne la commune voisine de Francilly-Selency.

La surface totale de bassin versant naturelle en amont du point de rejet est de 38,33 ha.

Le futur bassin s'étend sur la parcelle ZK 39 de 9708 m² à Holnon. La commune est devenue propriétaire du site d'implantation du projet le 20/10/2021 (cf. documents fonciers en annexe 08) :



La partie sud de la commune aboutit dans les des bassins d'infiltration, en contrebas de la Rue d'Aquitaine.

Le bassin versant sud de l'assainissement pluvial d'Holnon s'étend sur 46,65 ha et concerne pour l'essentiel les rues suivantes : partie sud de la rue du Bois Pied de Loup, l'Allée du Bois, Rue de Brulys, Rue Clémenceau, partie sud de la rue Vavasseur, Rue Henri Defrance, Rue de Champagne, Rue d'Artois, Rue du Maréchal Foch, Rue du Tour de Ville, Rue de Provence, Rue de Bretagne, Rue d'Alsace, Rue de Lorraine, Rue de Normandie, Rue de Bourgogne, Rue du Roussillon, Rue d'Aquitaine.

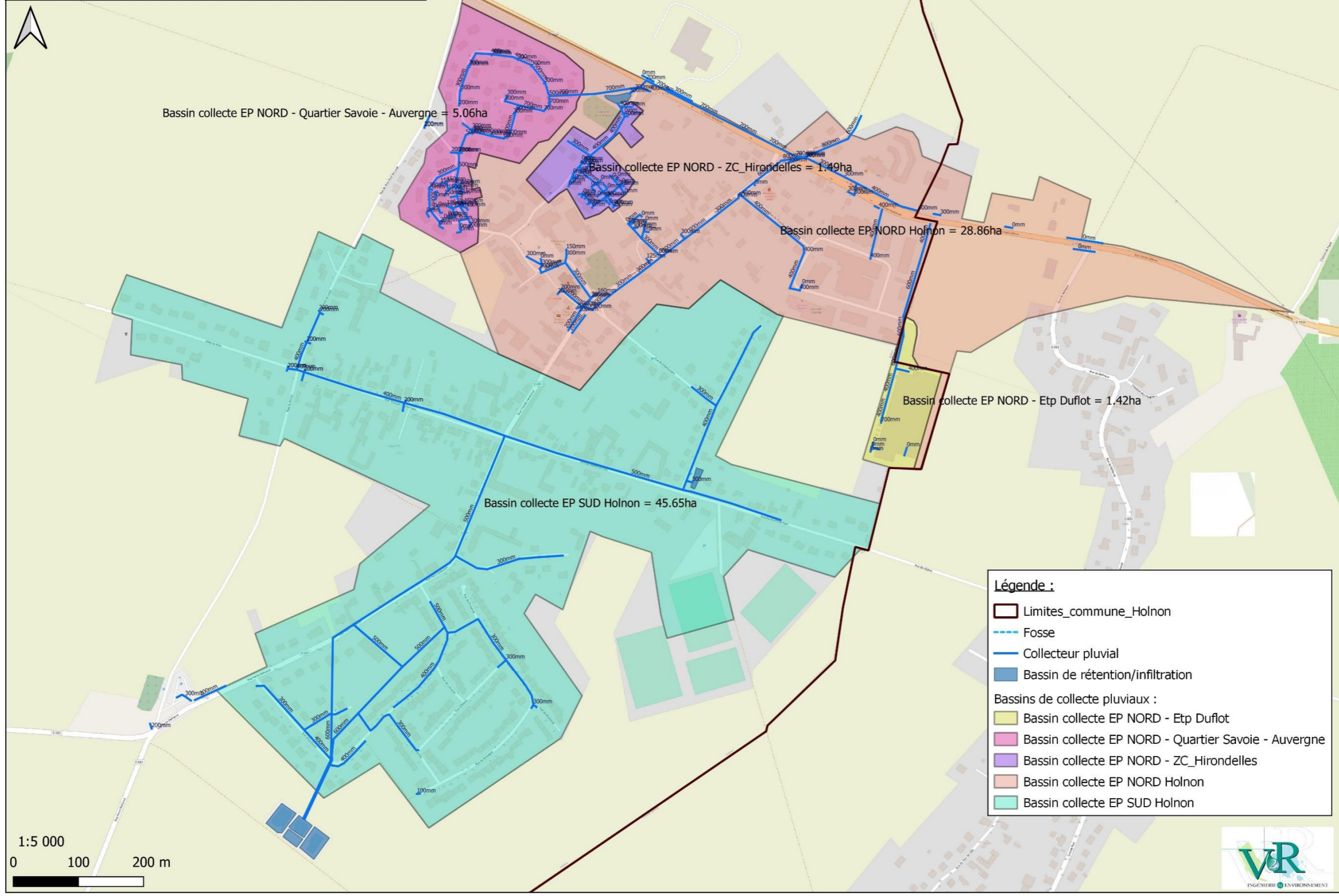
La surface totale de bassin versant naturelle en amont du point de rejet est de 82,92 ha.

Le système d'infiltration des eaux pluviales de cette partie sud du village a été autorisé par arrêté préfectoral du 3 mai 2010.

Le premier plan en page suivante présente les zones de collecte du réseau d'assainissement pluvial de la commune d'Holnon.

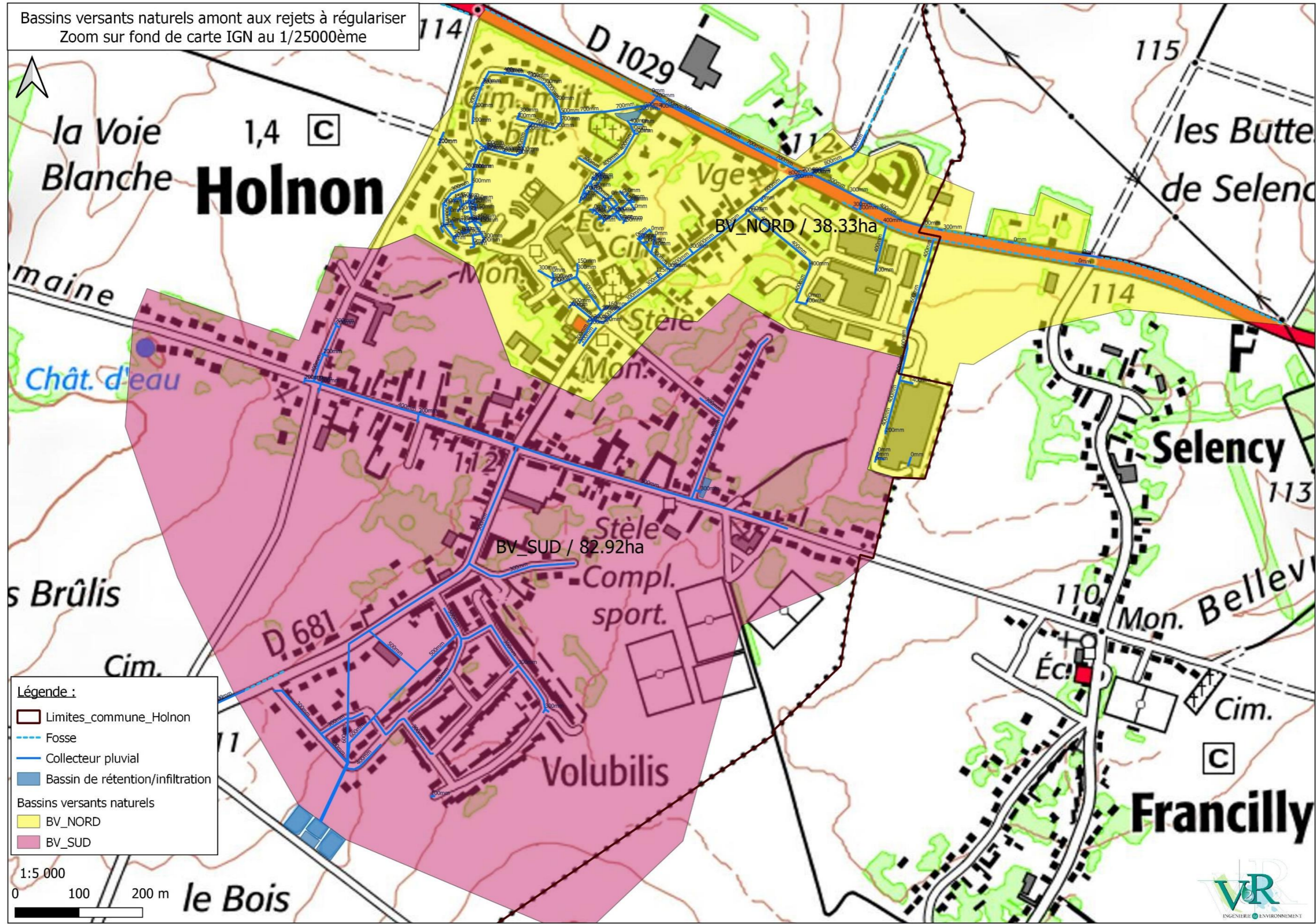
Le second plan présente les bassins versants collectés en amont des deux points de rejets, augmentés des surfaces de bassins versants naturels amont.

Bassins versants pluviaux - réseaux à régulariser
Zoom sur fond de carte IGN au 1/25000ème



Document n° 3 : Localisation des zones de collecte de réseaux pluviaux de la commune d'Holnon

Bassins versants naturels amont aux rejets à régulariser
Zoom sur fond de carte IGN au 1/25000ème



Document n° 4 : Localisation des bassins versants naturels amont aux rejets à régulariser sur la commune d'Holnon

4. NATURE ET CONSISTANCE DU DOSSIER

4.1 Généralités

Le réseau d'assainissement de la commune d'Holnon est de type séparatif eaux usées / eaux pluviales. La station d'épuration intercommunale gère les eaux usées de 6 communes qui sont Vermand, Attily, Savy, Etreillers, Holnon et Francilly-Selency.

Le réseau d'assainissement des eaux pluviales est quant à lui séparé en deux bassins versants distincts, dont les exutoires sont :

- **pour le bassin versant nord** un fossé le long de l'Allée du Pourjonval, en bordure de champs, puis cheminement dans la ravine du vallon sec situé en aval.



- **pour le bassin versant sud**, un complexe de bassins de décantation et d'infiltration au sud de la rue d'Aquitaine :



4.2 Situation et contexte

Le présent dossier décrit les rejets pluviaux existants sur la commune d'Holnon :

- pour la partie nord de la commune qui comprend une partie résidentielle et une zone artisanale ;
- pour la partie sud de la commune qui est totalement à caractère résidentiel.

Le réseau d'assainissement collectif des eaux pluviales est constitué de canalisations de 200 à 700 mm de diamètre.

Les rejets se font actuellement dans des fossés en bordure des champs, le long de l'Allée du Pourjonval pour la partie nord et dans un bassin de décantation/infiltration existant en contrebas de la rue d'Aquitaine pour la partie sud.

Un bassin de décantation/infiltration est en projet pour gérer quantitativement qualitativement le rejet pluvial au nord de la commune (également objet du présent dossier).

LINEAIRE DE RESEAU :

Nom de la Rue	Diamètre principal	Longueur du réseau
Rue Wallon Satizelle	300 à 600 mm	341 m
D1029	300 à 700 mm	601 m
Allée du Pourjonval	600 à 800 mm	110 m
Rue de Picardie	400 mm	271 m
Rue du Limousin	200 à 300 mm	204 m
Rue d'Auvergne	150 à 300 mm	279 m
Rue de Savoie	200 à 700 mm	513 m
Rue du Bois Pied de Loup (partie nord)	200 mm	20 m
Allée des Hirondelles	300 à 400 mm	225 m
Résidence les Oiseaux	250 à 400 mm	311 m
Place de l'Esplanade	300 mm	50 m
Rue du Presbytère	150 à 300 mm	203 m
Rue de Champagne	300 mm	47 m
Rue d'Artois	300 à 400 mm	290 m
Rue du Maréchal Foch	500 mm	443 m
Rue du Bois Pied de Loups (partie sud)	200 à 400 mm	110 m
Allée du Bois	200 à 400 mm	20 m
Rue Georges Clémenceau	200 à 400 mm	367 m
Rue Henri Defrance	500 à 600 mm	713 m
Rue du Tour de Ville	300 mm	172 m
Rue d'Aquitaine	300 à 400 mm	233 m
Rue du Roussillon	300 mm	74 m
Rue de Provence	300 mm	237 m
Rue de Normandie	300 mm	144 m
Rue de Bourgogne	400 à 500 mm	200 m
Autres (réseau reliant les bassins à travers les propriétés ...)	400 à 700 mm	245 m

La totalité du réseau d'eaux pluviales de la commune d'Holnon représente 6 423 ml.

Les plans des réseaux sont présentés en pages suivantes, après la description des bassins de rétention.

PRESENTATION SOMMAIRE DES OUVRAGES SPECIFIQUES (BASSINS) :

FICHE 1 : EXISTANT - BR HIRONDELLES (BV NORD)

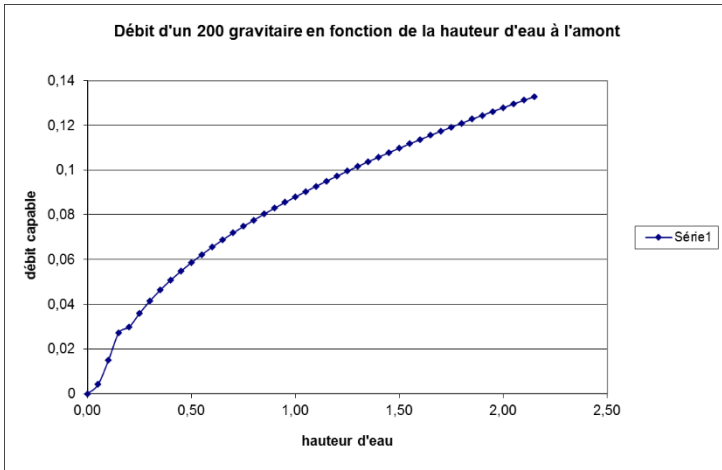
Ouvrage	Localisation	Dimension et fonctionnement																								
<p>Bassin de rétention de l'Allée des Hirondelles, à côté du cimetière anglais.</p> <p>Ce bassin de rétention s'étend sur environ 70 m² au fond et 400 m² au niveau du TN, avec 1m90 de profondeur pour une capacité utile estimée à 450 m³ avant surverse.</p> <p>L'exutoire du bassin de rétention est un collecteur Ø300mm avec une limitation de débit par une vanne manuelle réglée pour laisser 10cm de hauteur ouverte sur la canalisation (section ouverte équivalente à un Ø200mm. Le débit de pointe sous 1m00 de charge d'eau atteint donc théoriquement 90 l/s et 130 l/s sous 2m00 d'eau, lorsque le bassin est plein :</p> <div data-bbox="124 766 849 1234" data-label="Figure">  <table border="1"> <caption>Débit d'un 200 gravitaire en fonction de la hauteur d'eau à l'amont</caption> <thead> <tr> <th>hauteur d'eau (m)</th> <th>débit capable (l/s)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr><td>0,25</td><td>0,03</td></tr> <tr><td>0,50</td><td>0,06</td></tr> <tr><td>0,75</td><td>0,08</td></tr> <tr><td>1,00</td><td>0,10</td></tr> <tr><td>1,25</td><td>0,11</td></tr> <tr><td>1,50</td><td>0,12</td></tr> <tr><td>1,75</td><td>0,13</td></tr> <tr><td>2,00</td><td>0,14</td></tr> <tr><td>2,25</td><td>0,14</td></tr> <tr><td>2,50</td><td>0,14</td></tr> </tbody> </table> </div> <p>Le bassin est très facile d'accès et non sécurisé (clôture en grillage maille simple, fortement dégradé, portail non verrouillé).</p>	hauteur d'eau (m)	débit capable (l/s)	0,00	0,00	0,25	0,03	0,50	0,06	0,75	0,08	1,00	0,10	1,25	0,11	1,50	0,12	1,75	0,13	2,00	0,14	2,25	0,14	2,50	0,14	<p>A côté du cimetière anglais d'Holnon, au nord de l'Allée des Hirondelles.</p>	<p>Volume estimé à 450 m³.</p> <p>Débit de fuite avec 1m d'eau dans le bassin estimé à 90 l/s. Débit maximal avec bassin rempli estimé à 130 l/s.</p> <p>Ce bassin de rétention régule les eaux pluviales provenant du quartier de la rue des Mésanges / Allée des Hirondelles (environ 1,5 ha de surface urbanisée collectée).</p>
hauteur d'eau (m)	débit capable (l/s)																									
0,00	0,00																									
0,25	0,03																									
0,50	0,06																									
0,75	0,08																									
1,00	0,10																									
1,25	0,11																									
1,50	0,12																									
1,75	0,13																									
2,00	0,14																									
2,25	0,14																									
2,50	0,14																									

Photo :



Photos – suite :

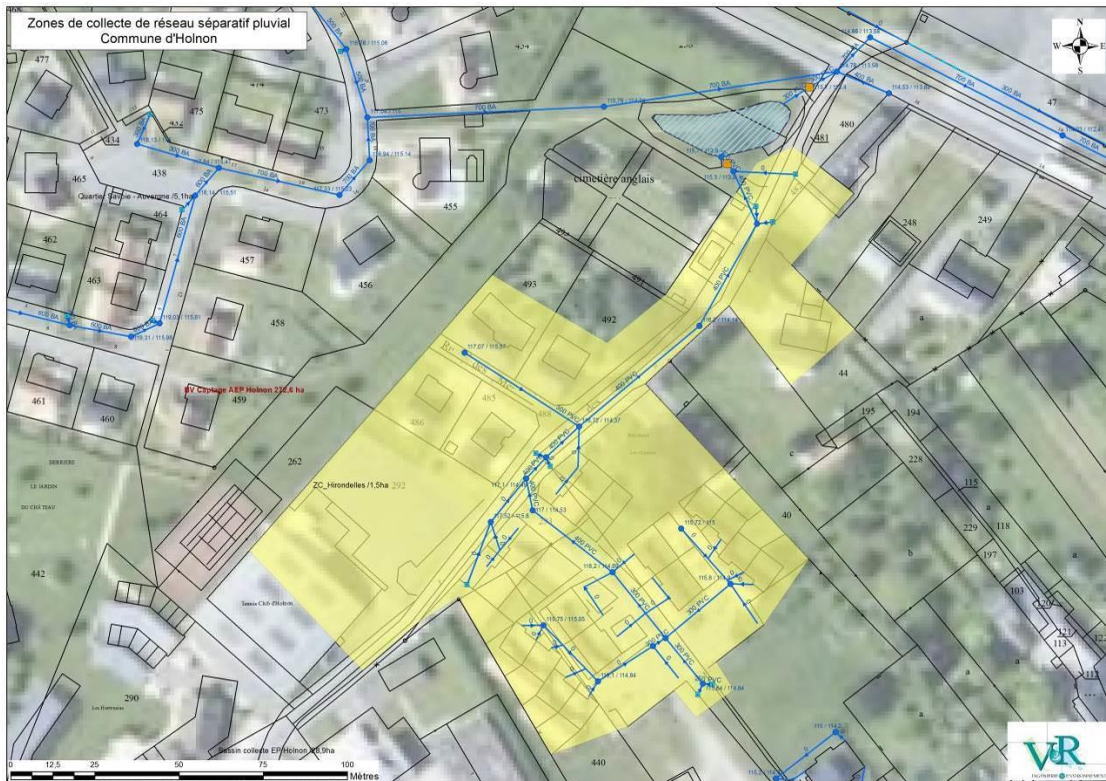


Exutoire du bassin de rétention et vanne manuelle de régulation du débit de fuite



Canalisation de 400mm en entrée de bassin

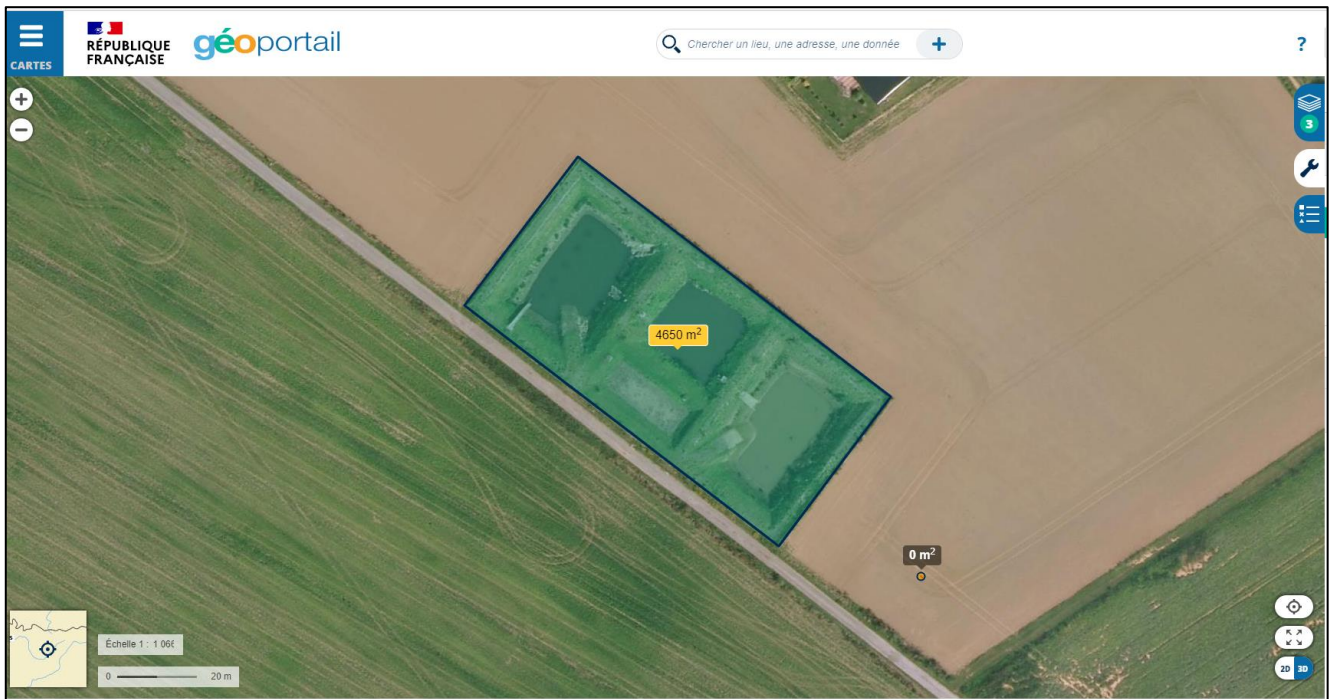
Zone de collecte pluviale contrôlée par le bassin de rétention de l'Allée des Hirondelles :



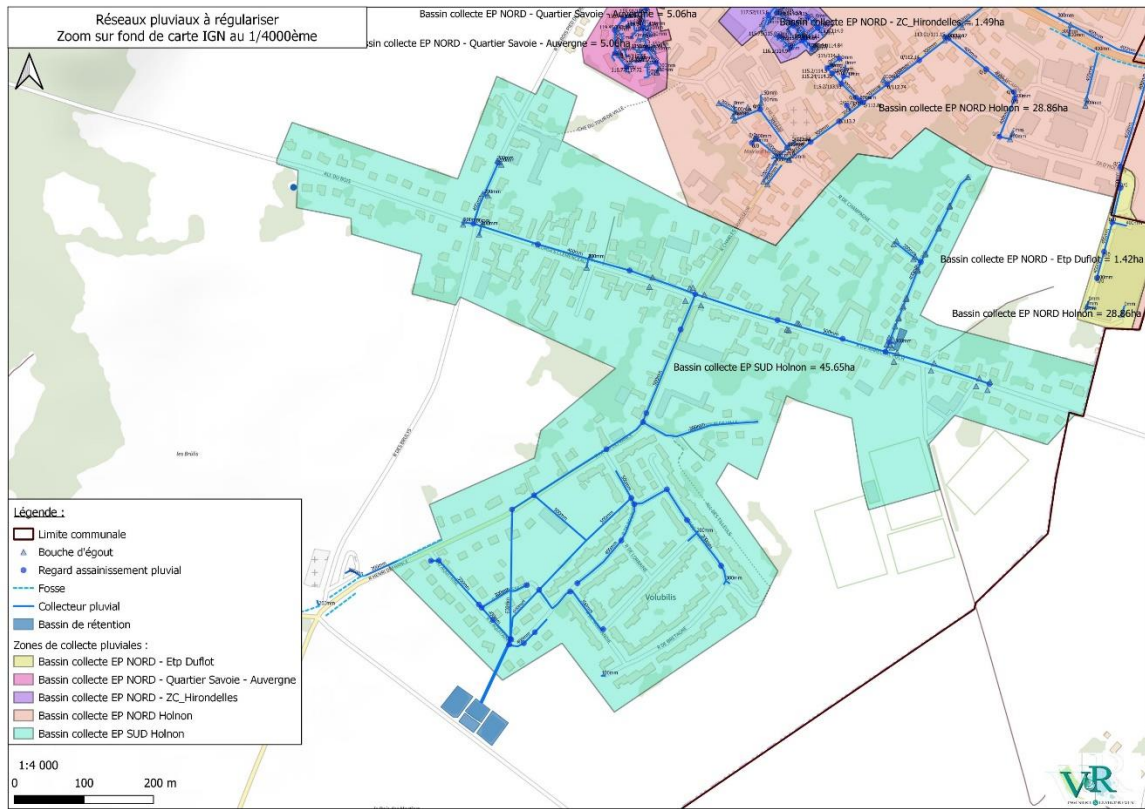
FICHE 2 : EXISTANT - BR AQUITAINE (BV SUD)

Ouvrage	Localisation	Dimension et fonctionnement
<p>Complexe de bassins de décantation et d'infiltration au sud d'Holnon. Ce complexe de 4 bassins s'étend sur 4650 m². Les bassins sont profonds (environ 3 à 4 mètres). Le bassin est sécurisé d'accès (clôture + portail).</p>	<p>Au sud d'Holnon, desservi par un chemin rural partant de la RD681 en sortie sud du village.</p>	<p>Volume estimé > 4000 m³. Ce bassin de rétention régule les eaux pluviales provenant de la moitié sud d'Holnon (environ 46,65 ha de surface urbanisée collectée).</p>

Photos :



Zone de collecte pluviale contrôlée par le bassin de rétention sud :

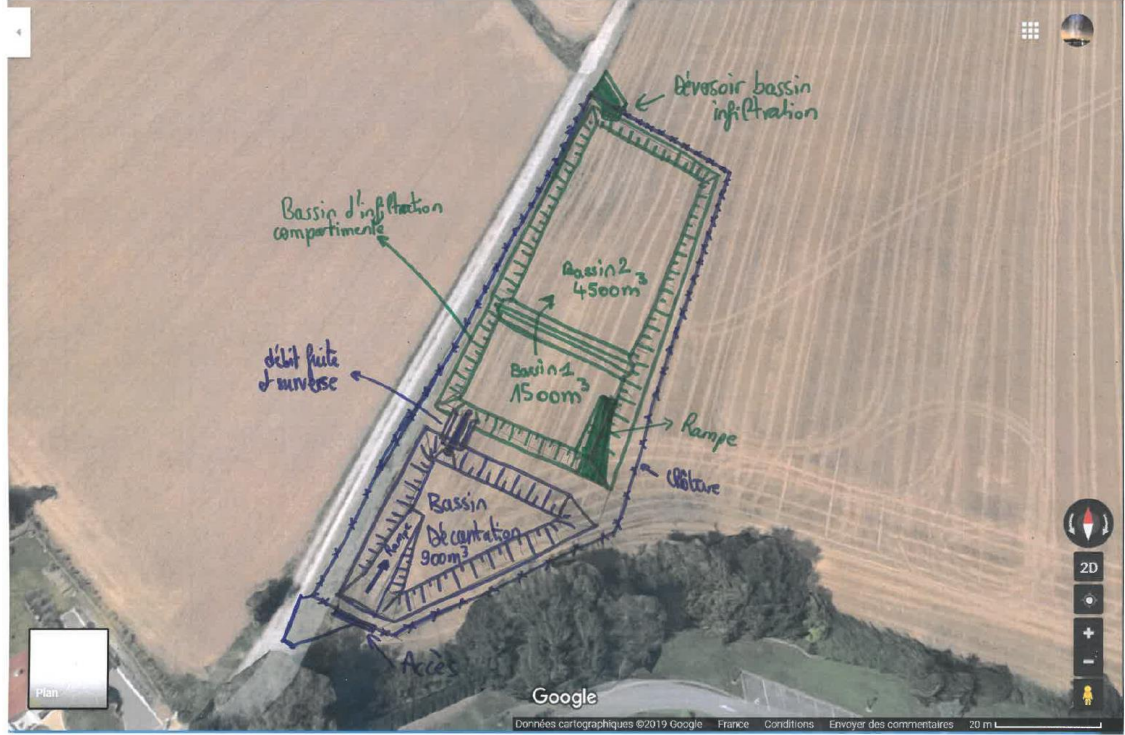


FICHE 3 : PROJET - BR POURJONVAL (BV NORD)

Schéma du complexe bassin de décantation / bassin d'infiltration proposé :

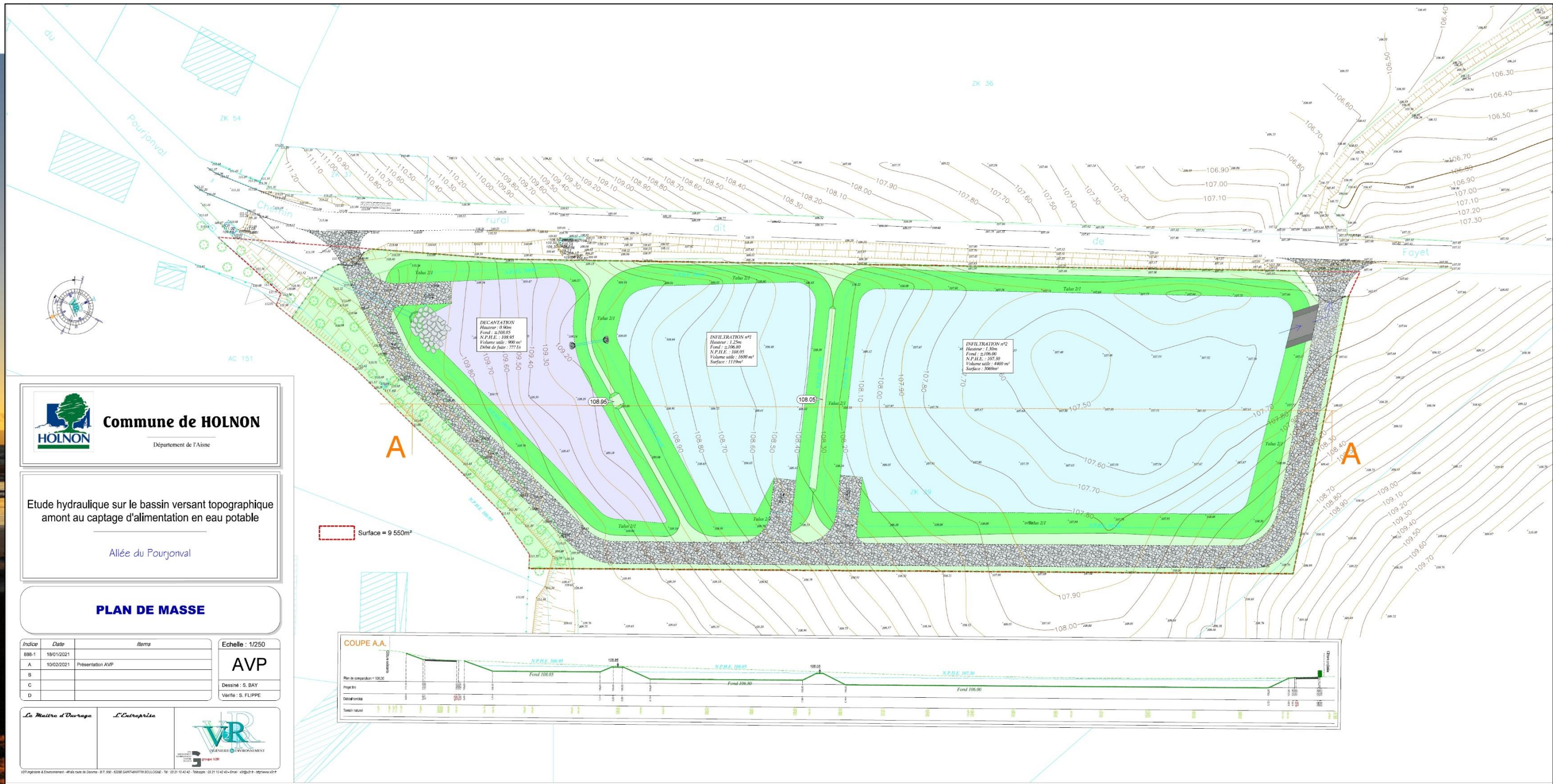
900 m³ de volume pour la décantation, 6050 m³ de volume pour l'infiltration.

Croquis d'implantation de l'ouvrage sur site :



Photos exemples de bassin d'infiltration végétalisés (photos V2R) :





5. SYNTHÈSE DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET NATUREL

Rubriques de la nomenclature	Rubrique 2.1.5.0 : AUTORISATION
Situation et contexte	<p>Le rejet pluvial géré par l'ouvrage d'infiltration à créer sur la partie nord de la commune aboutit dans les champs, au bout de l'Allée du Pourjonval.</p> <p>Le bassin versant nord d'Holnon et concerne les rues suivantes : une partie de la rue Charles Vavasseur, rue de Champagne, Place de Vouvray, Place de l'Esplanade, Rue du Presbytère, allée des Hirondelles, Rue du Bois Pied de Loups, Rue d'Auvergne, Rue du Limousin, Derrière le Jardin du Chat, Rue de Savoie, Rue Wallon Satizelle, Rue de Picardie, Zone Artisanale, Rue Lionel Lefèvre, Route Nationale et Allée du Pourjonval.</p> <p><i>Concernant le bassin versant sud de l'assainissement pluvial d'Holnon qui s'étend sur 46,65 ha : le système d'infiltration des eaux pluviales de ce secteur a été autorisé par arrêté préfectoral du 3 mai 2010.</i></p>
Nature et consistance du dossier	<p>Le réseau d'assainissement de la commune d'Holnon est de type séparatif. La station d'épuration intercommunale gère les eaux usées de 6 communes qui sont : Vermand, Attily, Savy, Etreillers, Holnon et Francilly Selency.</p> <p>Le réseau d'eaux pluviales est quant à lui séparé en deux bassins versants distincts, dont les exutoires sont des fossés situés en bordure de champs avant infiltration de celles-ci.</p> <p>Le présent dossier décrit les rejets pluviaux existants sur la commune d'Holnon, pour la partie nord de la commune qui comprend une partie résidentielle et une partie avec une zone artisanale.</p> <p>Le réseau eaux pluviales est constitué de 6,4 km canalisations de 200 à 700 mm de diamètre.</p> <p>Les rejets se font dans des fossés en bordure des champs, le long de l'Allée du Pourjonval pour la partie Nord et en contrebas de la rue d'Aquitaine pour la partie sud.</p>
Etude des solutions alternatives au projet et justification du choix du projet	<p><u>Sans objet.</u></p> <p>Le réseau eaux pluviales et les rejets sont existants et n'ont fait l'objet d'aucune modification.</p> <p>Le bassin versant de la partie nord de la commune est résidentiel avec une partie d'eaux pluviales provenant de la zone artisanale d'Holnon.</p>
Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus	<p>Il n'y a pas de projet susceptible d'avoir un effet cumulé.</p>
Eviter, réduire, compenser	<p>Le réseau eaux pluviales et les rejets sont existants et n'ont fait l'objet d'aucune modification.</p> <p>Le bassin versant de la partie nord de la commune est majoritairement résidentiel avec une partie des eaux pluviales provenant de la zone artisanale d'Holnon.</p> <p>Il n'y a pas de mesures d'évitement à envisager (réseau existant).</p> <p>Le site d'implantation du futur bassin de décantation / infiltration n'est pas occupé par une zone humide et ne présente pas d'intérêt écologique fort (site occupé par des cultures).</p>

Etat initial																													
<i>Topographie</i>	<p>Le secteur d'étude est relativement plat mis à part le Bois d'Holnon.</p> <p>Le secteur concerné se situe à Holnon à une altitude de l'ordre de 95m au niveau de la station de pompage d'eau potable. Le point le plus haut de la commune se situe dans le bois d'Holnon à 140 m IGN69.</p>																												
<i>Géologie</i>	<p>Sur le secteur d'étude, on trouve :</p> <p>[C4, C5]. Craie blanche. Elles affleurent sur les versants de la plupart des vallées et des vallons secs et couvrent la quasi-totalité de la partie nord de ce territoire (feuille de Péronne).</p> <p>[e2a-b]. Sables de Gricourt, sables de Marteville. Le Bois d'Holnon domine la vallée de l'Omignon, au droit du Vermand. C'est dans les carrières du bois d'Holnon, pour la plupart abandonnées, que leur position stratégique dans le Bassin de Paris fu fixé.</p> <p>[e2c]. Sables d'Attilly (bois d'Holnon). Ils apparaissent encore à la lisière septentrionale du bois d'Holnon dans des sablières en bordure de la route de Saint-Quentin à Vermand.</p> <p>[LP]. Limons des plateaux. Ils constituent la couverture d'une grande partie des formations sédimentaires secondaires et tertiaires et occupent généralement une situation élevée. Ces terrains quaternaires sont complexes et ont des épaisseurs variables.</p> <p>[C]. Colluvions des vallées sèches et de bas de pente. Elles sont répandues dans les dépressions où elles ont été entraînées surtout par ruissellement, mais aussi parfois par solifluxion. Elles proviennent du remaniement des limons ou des sables et argiles tertiaires.</p>																												
<i>Hydrogéologie</i>	<p>La commune d'Holnon fait partie de la masse d'eau souterraine FRAG313 : Craie de la vallée de la Somme amont.</p> <p>Il existe un captage en aval du bassin versant nord de la commune d'Holnon, le champ captant d'Holnon (N°00488X0044).</p> <p>La masse d'eau souterraine FRAG313 présente un bon état quantitatif, mais un mauvais état chimique. L'objectif de bon état chimique doit être atteint en 2039.</p> <p>La vulnérabilité des eaux souterraines au droit du site est moyenne.</p>																												
<i>Hydrographie</i>	Il n'y a pas de cours d'eau sur le bassin versant étudié.																												
<i>Risques naturels</i>	La commune d'Holnon n'est couverte par aucun Plan de Prévention des Risques. En revanche, la commune s'est vue prescrire 5 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1984, 4 pour inondations et coulées de boue et un pour inondations et coulées de boue et mouvement de terrain.																												
<i>Patrimoine naturel</i>	<p>Le tableau suivant présente les zones naturelles et classées sur le secteur d'étude :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro</th> <th>Type</th> <th>Dénomination</th> <th>Bassin versant concerné</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>220005042</td> <td>ZNIEFF de type I</td> <td>Bois d'Holnon</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>220005028</td> <td>ZNIEFF de type I</td> <td>Etangs de Vermand, Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>220005028</td> <td>ZNIEFF de type I</td> <td>Etangs de Vermand, Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>220005029</td> <td>ZNIEFF de type I</td> <td>Marais d'Isle et d'Harly</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>220030040</td> <td>ZNIEFF de type I</td> <td>Tourbières et marais de la vallée de la Somme à Happencourt et Seraucourt-le-Grand</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>220320034</td> <td>ZNIEFF de type II</td> <td>Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville</td> <td>Non</td> </tr> </tbody> </table> <p>La commune d'Holnon ne fait pas partie d'un parc naturel régional, le plus proche se trouvant à plus de trente kilomètres.</p>	Numéro	Type	Dénomination	Bassin versant concerné	220005042	ZNIEFF de type I	Bois d'Holnon	Non	220005028	ZNIEFF de type I	Etangs de Vermand, Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon	Non	220005028	ZNIEFF de type I	Etangs de Vermand, Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon	Non	220005029	ZNIEFF de type I	Marais d'Isle et d'Harly	Non	220030040	ZNIEFF de type I	Tourbières et marais de la vallée de la Somme à Happencourt et Seraucourt-le-Grand	Non	220320034	ZNIEFF de type II	Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville	Non
Numéro	Type	Dénomination	Bassin versant concerné																										
220005042	ZNIEFF de type I	Bois d'Holnon	Non																										
220005028	ZNIEFF de type I	Etangs de Vermand, Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon	Non																										
220005028	ZNIEFF de type I	Etangs de Vermand, Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon	Non																										
220005029	ZNIEFF de type I	Marais d'Isle et d'Harly	Non																										
220030040	ZNIEFF de type I	Tourbières et marais de la vallée de la Somme à Happencourt et Seraucourt-le-Grand	Non																										
220320034	ZNIEFF de type II	Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville	Non																										

<i>Zones Natura 2000</i>	Le tableau suivant présente les zones Natura 2000 sur le secteur d'étude :						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro</th> <th>Dénomination</th> <th>Bassin versant concerné</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FR2210026</td> <td>Marais d'Isle</td> <td>Non, à 7 km</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro	Dénomination	Bassin versant concerné	FR2210026	Marais d'Isle	Non, à 7 km
	Numéro	Dénomination	Bassin versant concerné				
FR2210026	Marais d'Isle	Non, à 7 km					
<i>Zones humides</i>	<p>La commune n'est pas recensée comme une zone à dominante humide d'après la cartographie de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.</p> <p>Il n'est pas prévu de travaux sur le réseau d'assainissement. Les rejets d'eaux pluviales sont existants.</p>						
Incidences de l'opération							
<i>Incidences sur la faune/flore</i>	Sans objet. Les bassins versants sont déjà imperméabilisés et il n'est pas prévu de travaux sur ceux-ci. Le site d'implantation du bassin de décantation / infiltration est actuellement occupé par des cultures agricoles, sans enjeu floristique ou faunistique notable.						
<i>Incidences sur les zones Natura 2000</i>	<p>Le projet n'a pas d'incidence sur les zones Natura 2000 du secteur d'étude au vu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'éloignement par rapport aux zones Natura 2000 • De l'absence d'espèces mentionnées aux Formulaires standard de données des sites Natura 2000 						
<i>Incidence des eaux pluviales sur le milieu récepteur</i>	<p>Les rejets sont existants, il n'y a pas d'incidence quantitative supplémentaire sur le milieu récepteur.</p> <p>Les rejets pluviaux urbains sont traités par décantation avant infiltration.</p>						
Moyens de surveillance et d'entretien, mesures de suivi	<p>Les contraintes minimales suivantes sont respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une visite d'inspection des ouvrages de rétention/décantation/infiltration est effectuée une fois par an et après chaque événement pluvieux majeur ayant engendré un remplissage important des bassins ; • Un cahier d'entretien est tenu à jour par le pétitionnaire. Sur ce cahier figurera la programmation des opérations d'entretien à réaliser ainsi que pour chaque opération réalisée, les observations formulées, les quantités et la destination des produits évacués. Il sera tenu à disposition des services chargés de la Police de l'eau. • Un suivi qualitatif du rejet du bassin de décantation et de la qualité du sol sous le bassin d'infiltration sera mis en place. • Un suivi écologique annuel pour surveiller l'apparition d'espèces exotiques envahissantes (EEE) sur les sites de rétention/décantation/infiltration. <p>Les fréquences d'entretien des ouvrages hydrauliques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage des bouches d'égout dès que nécessaire avec une vérification de l'état une fois par an, • Nettoyage de la grille avant l'exutoire et enlèvement des déchets, • Pour les bassins de rétention, décantation et d'infiltration : suivi régulier de l'état de sédimentation/colmatage du fond des ouvrages et opérations de curage lorsque nécessaire (notamment lorsque la capacité utile de stockage des ouvrages est réduite de 10%). <p>Pour le réseau de collecte : Les regards de visite et les bouches d'égout sont nettoyés au minimum une fois par an.</p> <p>L'entretien est réalisé par le maître d'ouvrage ou le prestataire qu'il aura désigné.</p>						



<p>Mesures d'accompagnement</p>	<p>Mesures d'accompagnement proposées par la commune dans le cadre de la gestion du réseau pluvial en amont du bassin de rétention proposé à l'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infiltration des eaux pluviales à la parcelle avec infiltration, sauf impossibilité technique à démontrer ; - A défaut de possibilité d'infiltration, les eaux pluviales devront être tamponnées à hauteur de l'événement pluvieux critique de période de retour 10 ans avec un débit de fuite de 2 l/s/ha, et traitées avant rejet dans le réseau pluvial communal pour atteindre une qualité compatible avec l'exigence de rejet au milieu naturel (rejet de bonne qualité au sens du SEQ-Eau) ; - Procéder au contrôle et imposer la mise en conformité des branchements sur les réseaux de collecte pour chaque habitation (individuelle et collective, particulier et industriel) ; - Limiter les surfaces imperméabilisées de chaque projet d'urbanisation à 50% de la surface totale mise en acquisition. Pour atteindre cet objectif, l'emploi de matériaux poreux sera mis en œuvre autant que nécessaire pour les entrées de garages, terrasses, trottoirs, ...); - Engager la réflexion sur l'emploi de toitures végétalisées pour les habitats de type semi-collectifs et collectifs ; - Préconiser l'emploi de citernes de récupération des eaux de toitures à la parcelle (habitat individuel) et pour les aménagements de type habitats semi-collectifs et collectifs.
--	---